



Le Vice-Président en charge du Rugby Amateur,

Marcoussis, le 22 octobre 2020

Destinataires :

- Direction Nationale de l'Arbitrage (pour diffusion aux arbitres)
- Commission Nationale des Représentants Fédéraux (pour diffusion aux représentants fédéraux)
- Secrétaires Généraux des Ligues Régionales (pour les compétitions régionales)

OBJET : Minute de silence en hommage à Samuel PATY

Mesdames, Messieurs,

À la suite de l'évènement tragique qui s'est déroulé le 16 octobre dernier, la Fédération Française de Rugby souhaite rendre hommage à Monsieur Samuel Paty, en ouverture de chaque match amateur du week-end prochain. Nous vous prions de bien vouloir diffuser le message ci-après et/ou d'organiser toute forme de symbole montrant notre solidarité avec cet enseignant, sa famille et l'ensemble de notre communauté républicaine :

« La République a été profanée le vendredi 16 octobre 2020, la France a de nouveau été frappée par un acte terroriste « barbare », portant atteinte à son pacte républicain. Monsieur Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie à Conflans-Sainte-Honorine, a été assassiné en regagnant son domicile parce qu'il enseignait et défendait la liberté d'expression.

La FFR et l'ensemble de ses clubs et licenciés souhaitent rendre hommage à Samuel Paty et s'associer à la douleur de sa famille.

Mesdames, Messieurs, en hommage à Samuel Paty, merci d'observer une minute de silence. »

Pour les rencontres de **compétitions fédérales**, la diffusion de la directive aux officiels de matchs devra être assurée par la Direction Nationale de l'Arbitrage et le cas échéant par la Commission Nationale des Représentants Fédéraux.

Pour les rencontres de **compétitions régionales**, il appartient à chaque Ligue de transmettre la directive aux officiels et clubs concernés.

Je remercie par avance l'ensemble des acteurs de veiller à la bonne tenue de cet hommage.

Patrick BUISSON